

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

18/04/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2013-84

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking au col de Tres Regard dans le cadre du projet d'éco-développement du lac volcanique du Bouchet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guy Hilaire, président

RCS / SIRET

124413011231000181

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|--|
| 40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs | Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'objet du projet est la réalisation d'un parking de 240 places. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement global d'éco-développement visant à retrouver les qualités naturelles du site en proposant un nouvel accueil plus confortable et plus cohérent avec la fréquentation épisodique du site du lac volcanique du Bouchet.

Il s'agit donc de l'aménagement d'un espace de stationnement en contrebas du col de Tres Regards sur une parcelle aujourd'hui à vocation agricole jouxtant la forêt du lac du Bouchet sur le versant extérieur du cratère du lac côté Cayres.

Cet élément de programme est un élément-clé dans le projet global d'éco-développement du lac volcanique du Bouchet. L'aménagement du stationnement à Tres Regard constitue le point de départ de la réorganisation globale du fonctionnement du site dont les objectifs sont : la simplification du fonctionnement, la limitation des usages motorisés dans le cratère, la canalisation de la fréquentation, une offre de services de qualité, une interprétation du site améliorée, un accompagnement et une organisation des activités...

4.2 Objectifs du projet

Partant du constat que la très grande qualité environnementale du lac et de son cratère est liée à sa géologie et à son hydrologie si particulière, l'ensemble des acteurs locaux souhaitent améliorer la situation existante qui présente certes un fort potentiel mais qui est actuellement victime de dysfonctionnement et de dégradations (cf. Annexe n°6 - Eléments d'état des lieux).

Aujourd'hui, sur les 334 unités de stationnement (plus ou moins définies et aménagées), 278 se situent à l'intérieur du cratère. En découle un certain nombre de situations préoccupantes et préjudiciables pour l'environnement du lac. Par exemple, les eaux de ruissellement le long de la départementale (D312) menant à l'auberge (espace de stationnement de 140 unités de part et d'autre de la voie) s'écoule le long de l'infrastructure dans un fossé dont l'exutoire (sans dispositif-tampon de gestion ni de traitement) est le lac. Cet état de fait génère non seulement des phénomènes érosifs en sous bois mais un risque évident de forte pollution en cas d'accident et une pollution résiduelle chronique lors du lessivage des espaces de stationnement par les pluies, les orages, la fonte de neige.

Le projet de réalisation d'un parking de 240 places au niveau du col de Tres Regards à l'extérieur du cratère s'inscrit donc dans cet objectif de limiter au maximum les usages de véhicules motorisés à l'intérieur du cratère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du parking de Tres Regards consiste à remodeler l'espace agricole du pré accueillant le nouveau parking de manière à inscrire dans la pente naturelle du terrain les espaces de stationnement. Compte-tenu de la topographie, les circulations et espaces de stationnement se positionneront selon les courbes de niveaux par un jeu de replats successifs. L'ensemble des mouvements de terrain s'effectuera en déblais/remblais et ne nécessitera par d'import ou d'export de matériaux.

Les revêtements de surface des circulations et espaces de stationnement seront perméables au maximum (structure des plates-formes en concassé basaltique + revêtement de type cailloutis et/ou mélange terre/pierre). Les seuls espaces imperméabilisés (enrobés ou bicouche) se limiteront aux espaces de stationnement des véhicules lourds (autobus) et aux zones de girations (particulièrement dans les secteurs de pente).

Dans l'objectif de limiter les risques potentiels de pollution, des dispositifs de collecte et récupération ainsi que de filtration des eaux de ruissellement seront aménagés sur les surfaces imperméabilisées du parking. Sur les zones non imperméabilisées, des dispositifs d'infiltration seront aménagés.

L'espace accueillant le futur parking est assez dissimulé des vues depuis l'extérieur du site du fait de la topographie et de l'occupation des sols des parcelles riveraines principalement forestière. Pour autant, le boisement résineux linéaire limitant l'aire de stationnement au nord-est sera conservé. Il constituera un filtre visuel côté plateau de Cayres. La limite de ce même espace avec le chemin communal bordant les parcelles au sud-est, fera, lui, l'objet de plantations pour retrouver l'effet d'une haie (motif paysager récurrent sur le plateau du Devès).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La communauté de communes pilotera la gestion de ce parking : entretien courant, enlèvement des déchets, situation accidentelle...

La gestion s'adaptera à la saisonnalité du site et notamment aux pics de fréquentation se concentrant sur les mois d'été (présence physique d'un agent sur site).

Ponctuellement, un déneigement (total ou partiel) pourra être opéré si besoin. Comme sur le reste du secteur (réseau routier géré par le Conseil Général de la Haute-Loire), le déneigement s'appuiera sur l'épandage d'abrasifs (pouzzolane) et n'aura pas recours aux sels.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|--|
| Surface des parkings actuels : 334 places (sur environ 4650 m ²) dispersés sur l'ensemble du site (8 secteurs) dont 278 unités à l'intérieur du cratère (6 secteurs). | soit environ 2500 m ² de surface imperméabilisées |
| Surface et nombre de place envisagé : 240 places sur l'espace de stationnement du col de Très Regard (sur environ 8000 m ²). | soit environ 1700m ² de surface imperméabilisées (sur les espaces accueillant le stationnement de véhicules lourds et sur les zones de giration et de fortes pentes). |
| NB. La gestion du stationnement s'appuiera également sur la requalification de l'espace de stationnement existant au col de la Croix de la Chèvre (environ 55 places) soit environ 300 places au total. Le stationnement est ainsi regroupé en deux sites dont le principal reste celui de Tres Regard. | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Tres Regards"
Commune de Cayres
(cf. Annexe 2)

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 47 ' 57 " 6E Lat. 44 ° 54 ' 34 " 4N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'un programme d'aménagement global pour l'éco-développement du site du lac volcanique du Bouchet. De fait, à l'aménagement de ce parking du col de Tres Regards, est lié notamment, dans le cadre de ce programme global, la renaturation des parkings existants à l'intérieur du cratère : démolition des enrobés et revégétalisation des espaces résiduels, reprise des dispositifs de gestion des eaux de ruissellements. Ces opérations toucheront principalement la desserte de l'auberge via la voie départementale (D312) dont le gabarit va être réduit.

Cet aménagement permet la mise en œuvre d'une véritable politique de préservation de l'intérieur du cratère en limitant les pratiques motorisées jusqu'alors anarchiques.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur le site du col des Très Regards, les parcelles utilisées pour la réalisation des travaux de parkings sont occupées par des boisements résineux plus ou moins denses (environ 1000 m²), par des prairies et autres espaces en reconquête forestière (environ 7000 m²).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale de Cayres
(cf. Annexe 7)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | mais à proximité de la ZNIEFF n°830020026 – Lac du Bouchet (cf. Annexe 8) |
| en zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | mais à proximité du site classé SIT00056 – Lac du Bouchet et du site inscrit SIT00055 – Lac du Bouchet. (cf. Annexe 9) |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas d'espèces remarquables au droit du projet. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant positionné en dehors du cratère, les espaces de stationnement ne génèrent plus de co-visibilité avec le lac. L'impact aujourd'hui négatif est considérablement atténué. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient ici de rappeler que cet aménagement de parkings au niveau du col de Tres Regards est un élément incontournable de la stratégie globale de préservation et de valorisation du site du lac volcanique du Bouchet. Sa localisation (à l'extérieur du cratère) vise à répondre à l'ensemble des objectifs définis dont la limitation de l'impact de la voiture sur le site naturel.

Ainsi, dans le cadre du programme d'éco-développement du lac volcanique du Bouchet, le projet de parking au col de Tres Regard participe à une nette amélioration de l'existant par :

- la renaturation du site et une diminution de la pression sur les milieux naturels,
- la diminution de l'impact de la voiture à l'intérieur du cratère (le bilan entre les surfaces de parkings aménagées et les espaces rendus à la nature révèle que le projet améliore globalement l'état initial),
- la réorganisation raisonnée des stationnements légers,
- une offre d'accueil mieux adaptée à la qualité du site.

Par ailleurs, la réalisation de cet aménagement propose une juste réponse au contexte environnemental de très grande qualité :

- le principe de terrassement en déblais / remblais (sans import ni export de matériaux),
- la recherche de la plus grande perméabilité possible dans le traitement des surfaces,
- la plus grande maîtrise des écoulements des eaux de ruissellement,
- l'aménagement à partir de matériaux du site.

Enfin, il convient de souligner que le site envisagé pour la réalisation de ce parking ne constitue pas un espace de grande valeur en terme de biodiversité (prairies artificielles et boisements d'épicéas). Il ne constitue pas non plus un couloir écologique de premier ordre ni un obstacle majeur à la fonctionnalité écologique du site puisque noyé dans un espace naturel beaucoup plus vaste (l'intérieur du cratère y compris le lac représente un ensemble d'un peu plus de 1,35km²).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 6 – Eléments d'état des lieux (§ 4.2) |
| Annexe 7 – Extrait de la carte communale de Cayres (§ 5.1) |
| Annexe 8 – ZNIEFF1 – Lac du Bouchet (§ 5.2) |
| Annexe 9 – Sites classé et inscrit – Lac du Bouchet (§ 5.2) |
| |
| |
| |
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Costaros

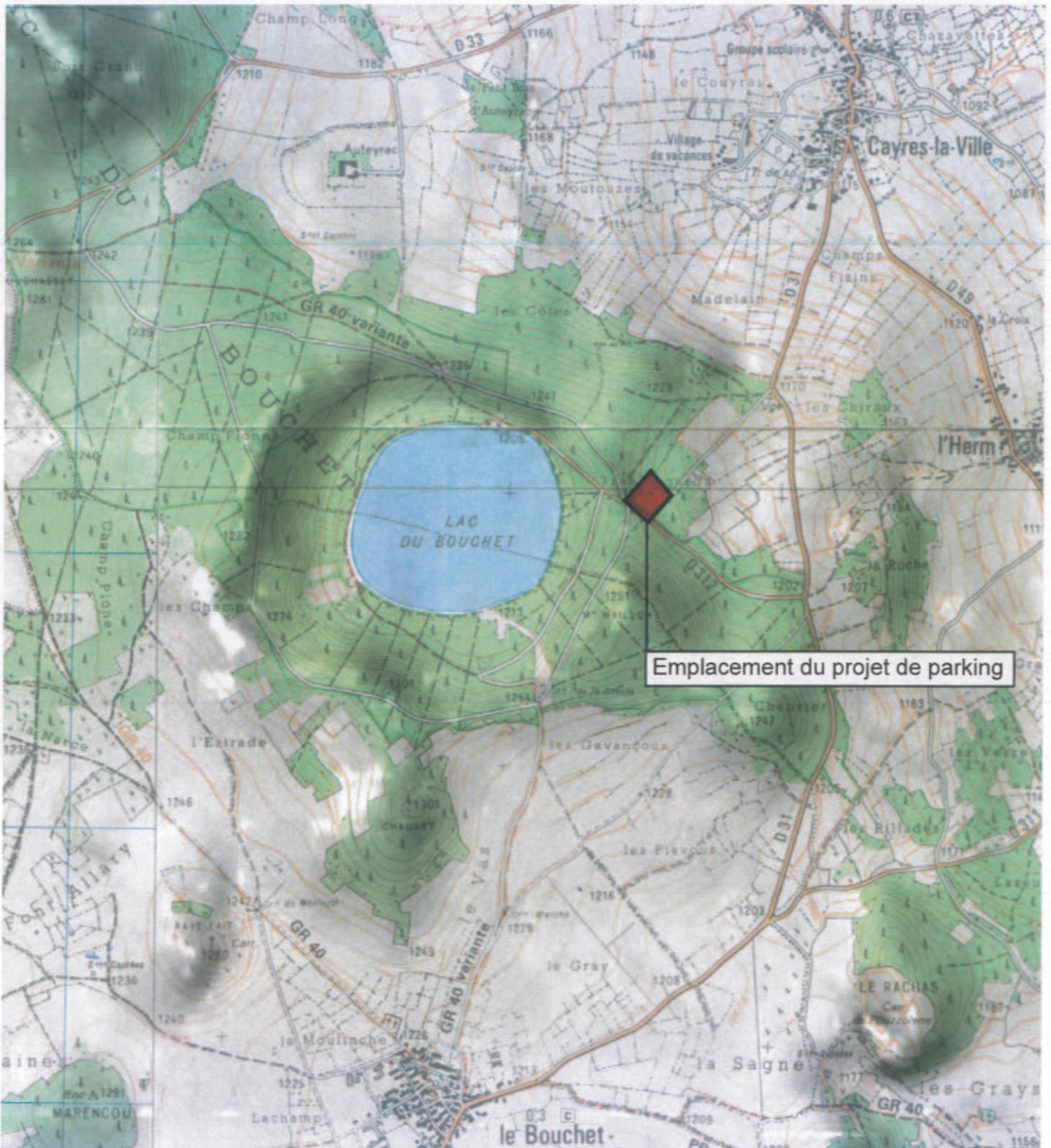
le,

17/04/2013

Signature




Localisation du projet



D'après IGN Top 25 - Solignac-sur-Loire / Cayres

Annexe n°3

Photographies de la zone d'implantation / Planche n°1

Date des prises de vue : 10 avril 2013

Vision lointaine



Depuis la RD 31, la zone de projet est masquée par les boisements riverains.



Depuis le chemin rural montant au col de Très Regards, la zone de projet est masquée par les boisements riverains.

Vision rapprochée



Depuis le carrefour de la RD 312 et le chemin rural montant de Cayres.



Depuis l'angle nord de la zone de projet.



Annexe n°3 (suite)

Photographies de la zone d'implantation / Planche n°2

Date des prises de vue : 10 avril 2013

Vision rapprochée



Depuis le chemin rural montant de Cayres au col de Très Regards.



Derrière la bande de résineux bordant le bas de la zone de projet.



Depuis le col de Très Regards.



ESQUISSE D'INTENTION

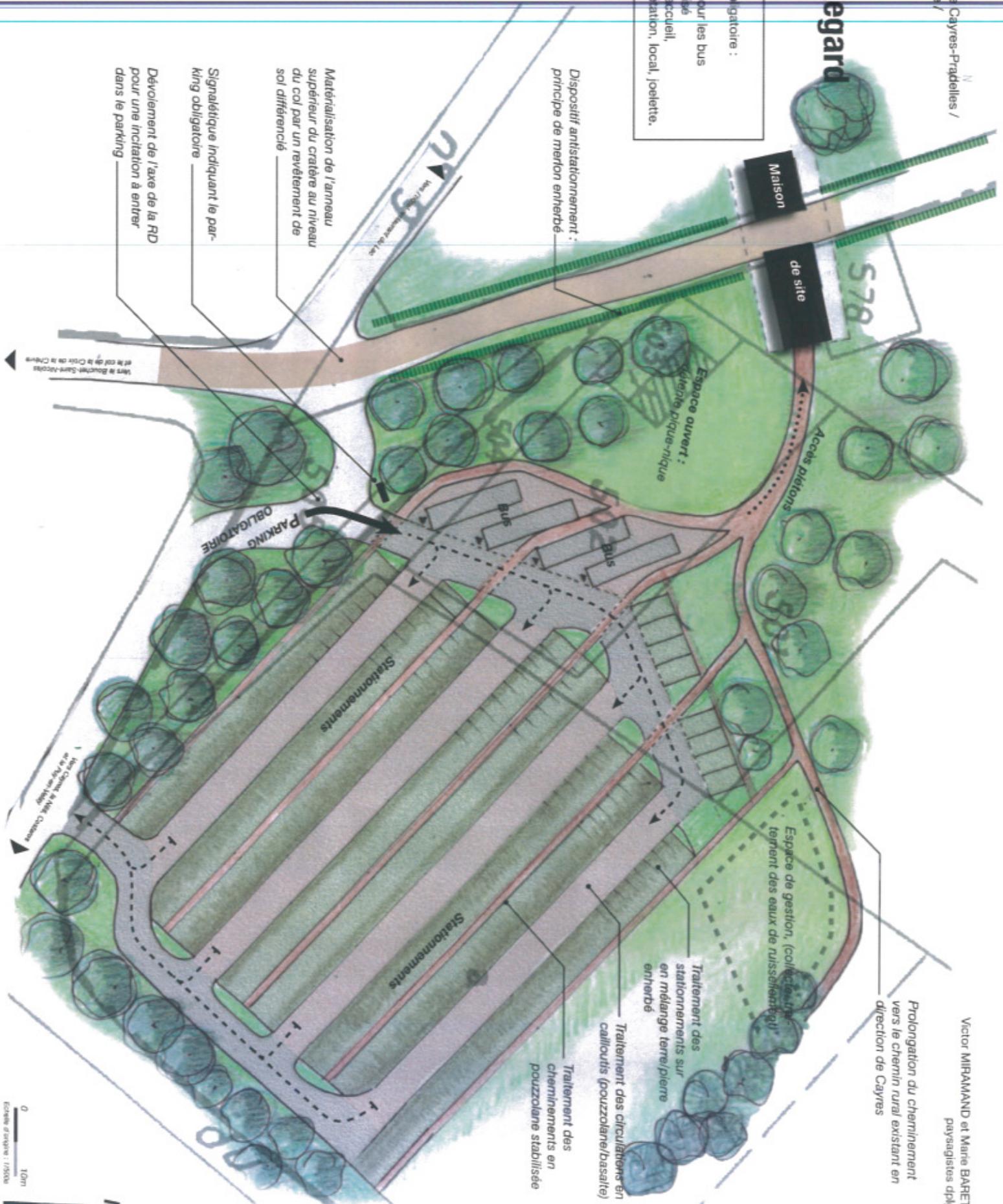
Projet d'éco-développement du lac volcanique du Bouchet

Co-maitrise d'ouvrage :
 Communauté de communes de Cayres-Pradelles /
 Conseil Général de Haute-Loire /
 Office National des Forêts /

Col de Tres Regard

Programme :

- > Espace de stationnement obligatoire :
- > 225 places matérialisées
- > 4 places de stationnement pour les bus
- > Cheminements piéton sécurisé
- > Maison de site : bâtiment d'accueil, services, informations, interprétation, local, joelette.



Matérialisation de l'anneau supérieur du cratère au niveau du col par un revêtement de sol différencié

Signalétique indiquant le parking obligatoire

Dévoitement de l'axe de la RD pour une incitation à entrer dans le parking

Dispositif antistationnement : principe de merlon enherbé

Espace ouvert : allée piézo-nique

Espace de gestion, (collecte, traitement des eaux de ruissellement)

Traitement des stationnements sur mélange terre/pierre enherbé

Traitement des circulations en cailloutis (pouzzolane/basalte)

Traitement des cheminements en pouzzolane stabilisée

Prolongation du cheminement vers le chemin rural existant en direction de Cayres

Victor MIRAMAND et Marie BARET, paysagistes dplg

0 10m
 Echelle d'origine : 1/5000

Annexe n°5

Plan des abords du projet



D'après IGN BD Ortho - 2005 - Ech. 1/4000^e

Annexe n°6

Eléments d'état des lieux



> Surfréquentation ponctuelle du site ayant pour conséquence une pression sur le milieu naturel .



> Engorgement du site par les voitures ayant pour conséquence une dangerosité des pratiques et une relative pollution du site. Les stationnements sont parsemés sur le site sans confort d'accès ni lisibilité, avec des revêtements différents et avec des possibilités d'aller se garer jusqu'au bord de l'eau notamment avec les stationnements goudronnés le long de la départementale qui se transforme en période de pointe en couloir urbain, bruyant et dangereux.



> Un problème grandissant de conflits d'usage en certains lieux à cause d'une concentration non organisée des pratiques.



> Un mobilier (banc, table, poubelle) en sur-nombre, vieillissant, mal positionné n'incitant pas à des pratiques citoyennes.

Annexe n°6 (suite)

Eléments d'état des lieux



> Une image disqualifiante du site donnée par l'absence de service et d'accueil.



> Une problématique réelle de gestion des eaux de ruissellement.

Extrait de la carte communale de Cayres

Zonage des documents d'urbanisme et prescriptions



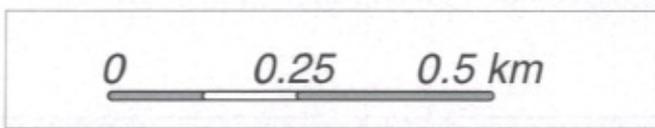
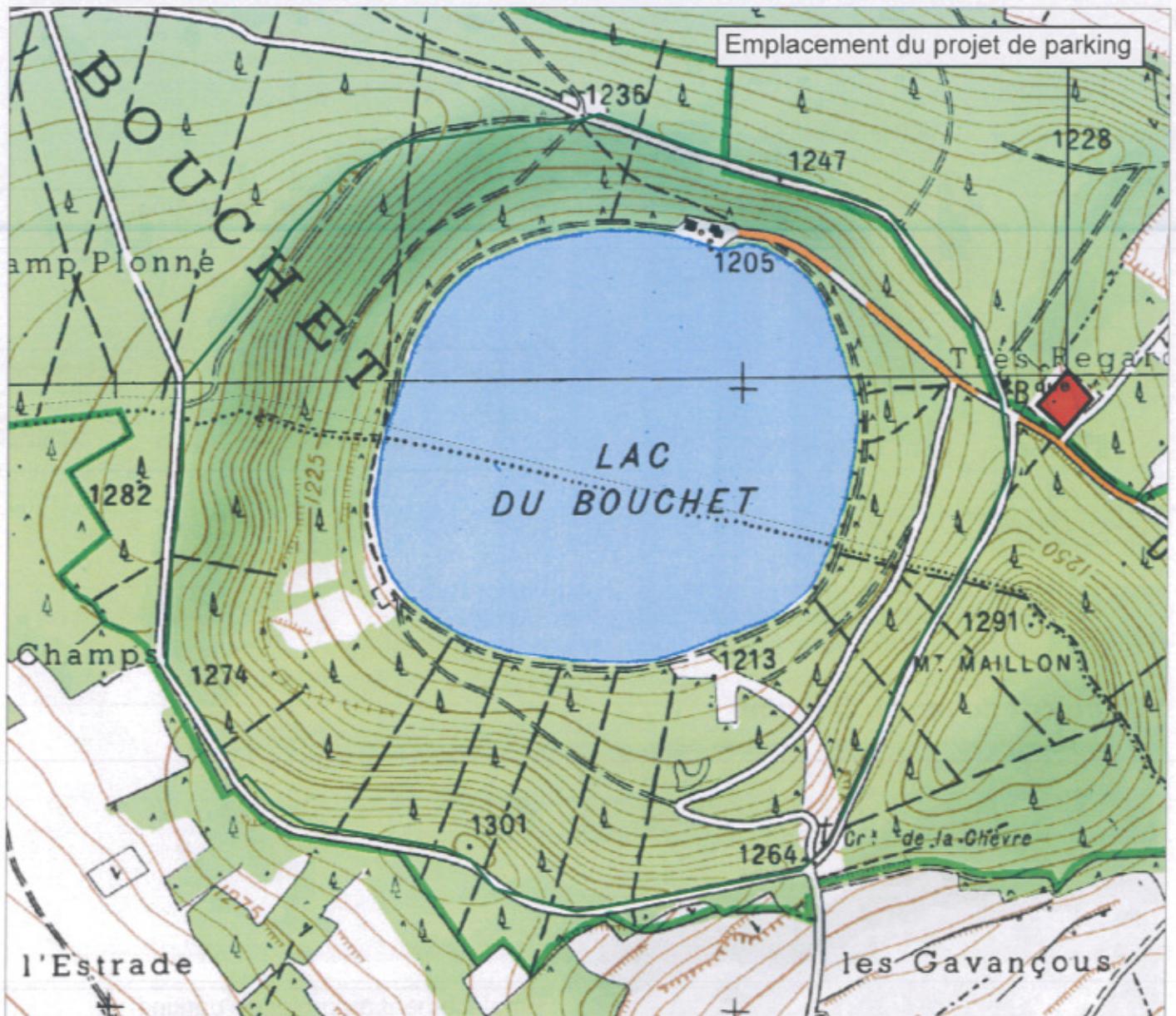
Conception : DDT 43
Date d'impression : 15-04-2013



- Zonages Cartes Communales
- Ouvert à la construction
 - Réservé aux activités
 - Fermé à la construction
 - Zone non couverte
- Département
- Communes

Description :
Zonages des documents d'urbanisme et prescriptions sur le département de la Haute-Loire.

ZNIEFF de type 1 - Lac du Bouchet



Echelle : 1 cm pour 0.1 km

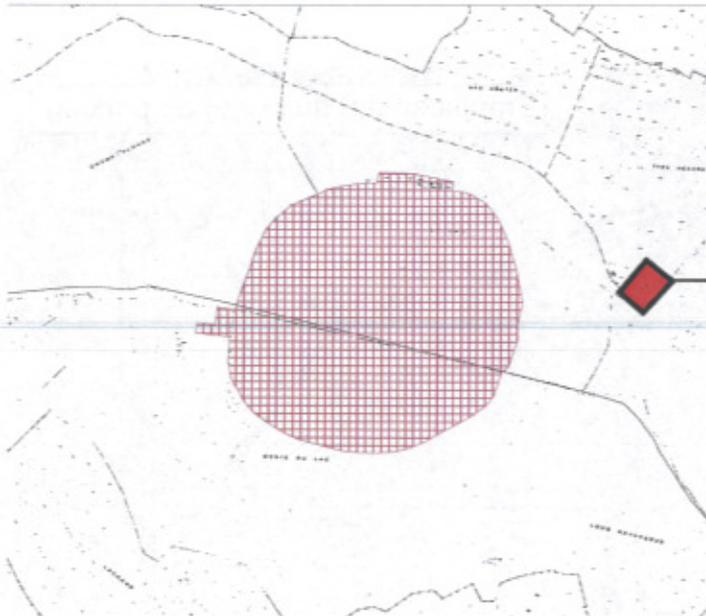
LEGENDE Limite de commune

ZNIEFF 1  Fond cartographique :
 - BD Carto®
 - Scan 25®
 - Copyright : © IGN -Paris -1999
 Autorisation n° 90-9068
<http://www.ign.fr>



Sites classé et inscrit - Lac du Bouchet

Site classé du lac du Bouchet



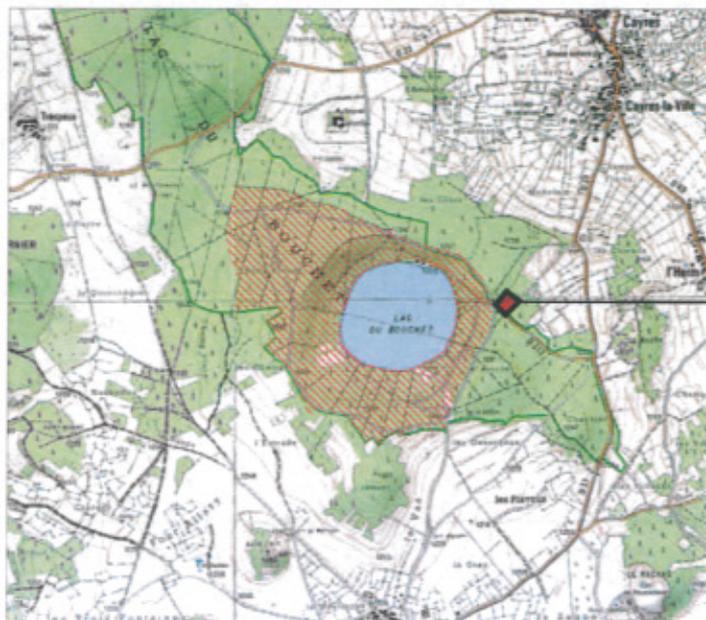
Emplacement du projet de parking



Echelle : 1 cm pour 0.1 km

| | | |
|---|--|---|
|  | LEGENDE | Fond cartographique : - BD Cartho © - Scan 25 © - BD Parcellaire - Copyright : © IGN - Paris - 1999 Autorisation n° 90-9068 http://www.ign.fr |
| | SITE CLASSE  Limite de commune | |
| DOCUMENT Révisé le : 06/04/2013 | | |

Site inscrit du lac du Bouchet



Emplacement du projet de parking



Echelle : 1 cm pour 0.25 km

| | | |
|---|---|---|
|  | LEGENDE | Fond cartographique : - BD Cartho © - Scan 25 © - BD Parcellaire - Copyright : © IGN - Paris - 1999 Autorisation n° 90-9068 http://www.ign.fr |
| | SITE INSCRIT  Limite de commune | |
| DOCUMENT Révisé le : 06/04/2013 | | |